

L'Accord vise avant tout à supprimer les obstacles au commerce et à l'investissement entre le Canada et les États-Unis. Il atteint cet objectif sans établir d'entraves pour les autres pays.

En fait, en supprimant ces obstacles, nous avons offert des possibilités encore plus grandes aux investisseurs au Canada, car ils auront désormais un accès plus libre et plus sûr au marché nord-américain.

Ainsi, l'Accord de libre-échange permettra d'augmenter la rentabilité des activités finlandaises actuelles au Canada et d'accroître considérablement le nombre de débouchés au fur et à mesure qu'il renforcera l'économie canadienne. L'ALE est conforme aux dispositions du GATT. Pour le Canada, c'est un point fondamental.

Le Canada est en faveur de la réduction du protectionnisme quelle qu'en soit la forme, et il appuie sans réserve les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round afin qu'elles en arrivent à une heureuse conclusion.

Le sort de pays commerçants comme les nôtres dépend largement des négociations du GATT, car les intérêts de nos exportateurs reposent surtout sur la qualité du système commercial multilatéral, et non sur les initiatives régionales ou unilatérales.

Je crois que l'importance historique de l'Uruguay Round devient de plus en plus évidente. C'est en vue d'un dénouement global et positif que j'ai proposé récemment une stratégie visant à remédier aux faiblesses institutionnelles du GATT et à créer une organisation commerciale mondiale.

Si nous connaissons le succès que nous espérons, je suis convaincu que nous devons ériger une institution capable de soutenir et d'améliorer le système commercial multilatéral et l'articuler autour d'un mécanisme efficace de règlement des différends.

J'ai mentionné plus tôt la thèse de certains selon laquelle le monde est en voie de se diviser en blocs commerciaux régionaux fermés. Pour ma part, je ne crois pas que la libéralisation du commerce, que ce soit sur le plan régional ou bilatéral, soit nuisible au système multilatéral, pourvu qu'elle soit faite conformément aux dispositions du GATT. Je crois, au contraire, qu'elle peut favoriser un mouvement semblable sur le plan multilatéral. Dans les discours que je prononce au Canada, je fais valoir auprès du milieu des affaires canadien la notion d'un partenaire Europe plutôt que d'une forteresse Europe.